

-----  
Arrondissement de Boulay-----  
**MAIRIE****3, Rue Principale  
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE****PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE N° 05/2020  
Samedi 25 Juillet 2020 – 11 heures**

Madame le Maire en préambule du Conseil Municipal demande le retrait de l'ordre du jour numéro 6 Droit de préemption urbain vente de terrains :

SECTION 5 N°42 SCHRECKLINGER WEG 01 ARE 24 CA  
SECTION 5 N°54 SCHRECKLINGER WEG 19 ARES 95 CA  
Proposition approuvée à l'unanimité.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; Monsieur Stephan BENEDA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération N° 001/05/2020****BUDGETS PRIMITIFS 2020****A – Budget Communal 2020**

Madame le Maire présente à l'Assemblée délibérante le Budget Communal 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget communal qui se présente et s'équilibre en dépenses et en recettes par section et se présente comme suit :

Fonctionnement :	274 227.00 €
Investissement :	249 933.67 €

**B - Budget Annexe "Lotissement" 2020**

Madame le Maire présente le budget annexe « Lotissement » 2020 à l'Assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section et se présente comme suit :

Fonctionnement :	439 461.93 €
Investissement :	390 371.76 €

Madame Claudia DORCHAIN quitte la séance du Conseil Municipal à l'issue du vote du Budget Primitif Annexe « Lotissement » 2020 et ne participe donc plus aux débats et délibérations fixés à l'ordre du jour de la présente séance.

**Délibération N° 002/05/2020****CONTRAT D'ASSURANCE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES**

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

**VU** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi

n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du

25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La Commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE (Moselle) a, par la délibération du 23 Octobre 2015 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'accepter la proposition suivante à l'unanimité :

Assureur : AXA France Vie

Courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE – BERGER SIMON

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier

Agents affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale (taux garantis 2 ans sans résiliation)

Option n° 1 : Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,93 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

-----  
Arrondissement de Boulay-----  
MAIRIE3, Rue Principale  
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE**PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE N° 05/2020**  
**Samedi 25 Juillet – 11 heures****DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.**DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,**CHARGE** le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.**PREVOIT** les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.**Délibération N°003/05/2020****PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE –CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISEE POUR LES RISQUES DE PREVOYANCE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Moselle propose à ses collectivités territoriales membres une convention de participation mutualisée pour les risques de prévoyance et cela en matière de protection sociale complémentaire des agents. A ce titre cette adhésion implique une hausse obligatoire de 1.45 % du taux de cotisation auprès du Centre de Gestion de la Moselle pour les garanties dites de base (incapacité de travail et invalidité permanente). A cela peut s'ajouter les garanties optionnelles (minoration de retraite et décès /PTIA) pour un taux de cotisation de 0.85 %. Madame le Maire complète ses propos en disant qu'une participation financière complémentaire est demandée aux collectivités adhérentes. A savoir entre 5 et 10 € par agent et par mois. Le présent montant doit être fixé par délibération du Conseil Municipal.

Après l'exposé de Madame le Maire, l'organe délibérant décide à l'unanimité de refuser l'offre de convention de participation mutualisée pour les risques de prévoyance proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

**Délibération N° 004/05/2020****PARTICIPATION AUX FRAIS DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE IMPASSE DU KREUZ GAERTEN**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE a été destinataire d'un devis émanant de la Société ENEDIS et d'un montant de 4 529.40 €. Cette somme correspond à la participation de la commune aux frais de raccordement électrique de Monsieur René Daniel VOLLMER, dont l'habitation se situe 6 Impasse du Kreuz Gaerten à HEINING-LES-BOUZONVILLE (Moselle). Madame le Maire poursuit en disant que Monsieur René Daniel VOLLMER s'est acquitté du montant forfaitaire de 15 000 € vis-à-vis de la commune. Aussi en contre partie celle-ci est tenue de prendre en charge la présente participation demandée par ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'offre de prix d'ENEDIS et charge Madame le Maire de procéder au paiement une fois que la facture sera établie.

**DIVERS****Délibération N° 005/05/2020****HEURES COMPLEMENTAIRES DE MONSIEUR CHRISTIAN SCHUTZ**

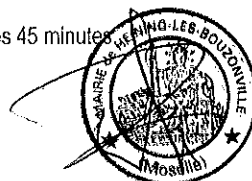
Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur Christian SCHUTZ a donné sa démission d'ouvrier communal de HEINING-LES-BOUZONVILLE le 23 Mai dernier avec effet immédiat. Afin de procéder à son solde de tout compte la commune doit régulariser le paiement des heures complémentaires de l'ouvrier démissionnaire. Les dites heures sont au nombre de 200 et échelonnées sur une période de 6 ans, de janvier 2014 à mars 2020. Toutefois, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la Loi N° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, une commune est redevable de ses créanciers pour une durée quadriennale de quatre ans. Aussi Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la régularisation des heures complémentaires de Monsieur Christian SCHUTZ sur la période allant de janvier 2016 à mars 2020. Ce qui correspond à 137.5 heures et à un montant brut de 1 526.72 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de faire valoir la prescription de créance quadriennale introduite dans la Loi N° 68-1250 du 31 décembre 1968.**CHARGE** Madame le Maire de procéder au paiement des 137.5 heures complémentaires pour un montant brut de 1 526.72 € au profit de Monsieur Christian SCHUTZ.**CHARGE** Madame le Maire une fois les heures complémentaires soldées à son bénéficiaire de procéder à son solde de tout compte.

Monsieur Marc DORCHAIN quitte la séance du Conseil Municipal à 12 heures 45 minutes.

Fin de Séance 13 heures 45 minutes.



Mme Astrid Lemarchand  
Maire de Heining Les Bouzonville

-----  
Arrondissement de Boulay-----  
MAIRIE3, Rue Principale  
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLEPROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPALSEANCE N° 05/2020  
Mercredi 25 Juillet 2020 – 11 heuresRECAPITULATIF DE LA SEANCE

<u>N° Délibération</u>	<u>Objet Délibération</u>	<u>N° Page</u>
001/05/2020	<u>BUDGET PRIMITIF 2020</u> A - Budget Communal	2020/054
002/05/2020	B - Budget annexe "Lotissement" <u>CONTRAT D'ASSURANCE GARANTISSANT LES RISQUES</u> <u>STATUTAIRES</u>	2020/054-055
003/05/2020	<u>PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE –CONVENTION</u> <u>DE PARTICIPATION MUTUALISEE POUR LES RISQUES DE</u> <u>PREVOYANCE</u>	2020/055
004/05/2020	<u>PARTICIPATION AUX FRAIS DE RACCORDEMENT</u> <u>ELECTRIQUE IMPASSE DU KREUZ GAERTEN</u>	2020/055
005/05/2020	<u>HEURES COMPLEMENTAIRES DE MONSIEUR CHRISTIAN</u> <u>SCHUTZ</u>	2020/055

-----  
Arrondissement de Boulay-----  
MAIRIE3, Rue Principale  
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLEPROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPALSEANCE N° 05/2020  
Mercredi 25 Juillet 2020 – 11 heuresEMARGEMENTS

NOM & Prénom	Présent (e)	Absent(e)	Procuration à :	Signature
BARRE Martial	X		/	
BENEDA Stephan	X		/	
COMMARD Lucienne	X		/	
DORCHAIN Claudia	X		/	
DORCHAIN Marc	X		/	
KEDINGER Roland	X		/	
KOWALSKI Cécile	X		/	
LEMARCHAND Astrid	X		/	
MELONI Marie-France		X	/	Excusée
PONCELET Michaël	X		/	
TRITZ Matthieu	X		/	